

humanitas

Vol. III

IMPrensa DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA
COIMBRA UNIVERSITY PRESS

FACULDADE DE LETRAS DA UNIVERSIDADE DE COIMBRA

INSTITUTO DE ESTUDOS CLÁSSICOS

HVMANITAS

VOLUME III



COIMBRA

MCML - MCMLI

Eloge funèbre d'une matrone romaine. Texte établi, traduit et commenté par MARCEL DURRY, professeur à la Sorbonne. Paris, Collection des Universités de France, 1950. xcvm+83 pages.

Il y a grand plaisir à constater que l'Association Guillaume Budé ne se borne pas absolument à publier des éditions classiques qui sont de bonne vente, mais qui, au regard de la science, ne présentent souvent qu'un intérêt très relatif, attendu que, venant après tant d'autres, elles ne sont guère susceptibles d'apporter beaucoup de nouveau et de marquer un progrès décisif. C'est ainsi que, grâce au concours du Centre national de la recherche scientifique, elle a pu faire une place, dans sa collection, à un texte assez peu connu qui méritait au plus haut point d'être rendu plus facilement accessible qu'il ne l'était jusqu'à présent et qui pose quantité de problèmes restés en suspens, à savoir l'éloge funèbre épigraphique d'une dame de l'aristocratie romaine, appelé communément, mais sans raison valable, *laudatio Turiae*. L'édition que nous en offre M. Marcel Durry répond de tout point à ce que ceux qui connaissent ses travaux antérieurs pouvaient attendre de son savoir encyclopédique, de la sûreté de son jugement et de la prudente rigueur de sa méthode. Le résumé ci-après donnera une idée de l'extrême variété et complexité de la matière qu'il s'agissait de dominer et que l'éditeur a effectivement dominée avec une souveraine aisance.

Dans la première partie de son ouvrage, M. Durry retrace en une série de chapitres, où l'on trouve un exposé de tout ce qui était de nature à éclairer son sujet, le rôle de la *laudatio* aux obsèques romaines, la place qu'elle occupe dans la littérature et ses rapports avec les genres similaires, l'histoire des six fragments qui nous ont livré les trois quarts environ de la *laudatio* dite de Turia, la date et la prosopographie de ce monument, les faits d'ordre juridique qui y sont rapportés, le plan suivi par le «laudateur», en l'espèce le mari de la défunte, la langue et le style, enfin la personnalité de la matrone anonyme, le dévouement et l'héroïsme dont elle fit preuve au milieu des affres d'une des époques les plus troubles de l'histoire romaine. La seconde partie contient le texte de l'inscription en question avec les compléments proposés pour relier entre eux les fragments conservés, la traduction française, un commentaire très copieux et fouillé, enfin, en appendice, une liste des principales *laudationes* attestées, un index des mots de l'inscription, un autre des noms propres mentionnés dans l'introduction et une bibliographie.

L'éloge funèbre, prononcé en public, était une institution proprement romaine, «Ρωμαίων ἀψαλον εἴρη»^a au dire de Denys d'Halicarnasse. La parole était portée par un proche parent du défunt, à la différence de l'usage moderne qui n'admet, à côté de l'ecclésiastique qui officie, que des allocutions d'amis, mais non l'intervention d'un membre de la famille. Lorsqu'il s'agissait d'un homme politique, la *laudatio* avait lieu sur le forum, à la tribune aux harangues, mais à moins que l'orateur désigné ne fût un magistrat, l'autorisation du Sénat ou, plus tard, de l'Empereur était requise. Dès le début du premier siècle av. J.-C., les femmes pouvaient, elles aussi, recevoir cet honneur et être l'objet même d'une *laudatio* aux rostres. Toutefois, M. Durry pense que, dans le cas de notre matrone, l'éloge prononcé par son mari le fut dans un cadre familial, *ad sepulcrum*, non *pro contione*.

Parmi les genres voisins de la *laudatio*, M. Durry cite tout d'abord les nécrologies, consacrées après coup à des personnes auxquelles les circonstances n'avaient pas permis de rendre de vive-voix un hommage suprême. Des écrits rentrant dans cette catégorie il ne subsiste, malheureusement, rien, hormis la célèbre *Vie d'Agricola*, dédiée par Tacite à la mémoire de son beau-père, aux funérailles duquel, absent de Rome, il n'avait pas pu assister. Se rattachent aussi à la *laudatio*, par certains de leurs aspects, les consolations, d'origine grecque celles-là, élevées au rang d'un genre littéraire par Grantor et acclimatées à Rome par Cicéron, puis les inscriptions funéraires versifiées, à commencer par les épitaphes en saturniens de L. Cornelius Scipio Barbatus, consul en 298 av. J.-C, et de son fils, le consul de 25g, les épicedes, dont Catulle, Virgile, Horace, Ovide, Tibulle et Propertius nous fournissent des exemples, enfin les oraisons funèbres chrétiennes telles que celles que Saint Ambroise prononça en 375, à la mort de son frère Satyrus, la première dans la cathédrale de Milan, la seconde devant la tombe. Mais M. Durry insiste avec raison sur le fait que la *laudatio* elle-même n'était guère reconnue comme genre littéraire ou, à tout le moins, était considérée comme un genre inférieur parce qu'elle avait gardé comme une tradition immuable sa forme primitive sans art.

De l'inscription qui contenait, répartie sur deux colonnes, la *laudatio* dite de Turia, on ne connaissait encore, quand, en 1863, Théodore Mommsen en faisait le sujet d'une communication à l'Académie de Berlin, que cinq fragments dont les trois premiers, A, B, C, provenant de la colonne de gauche, ne nous sont parvenus que par des copies manuscrites, tandis que les deux autres, D et E, qui ont appartenu à la colonne de droite,

subsistent dans l'original. Un sixième fragment du haut de la seconde colonne, découvert sur la rive droite du Tibre au 4^e mille de la Via Portuense, fut publié par D. Vaglieri dans les *Notizie degli scavi* de 1898. A, comprenant 41 lignes, est complet au commencement des lignes, mais brisé en haut, à droite et en bas. B, qui comporte u lignes, est brisé des quatre côtés; il se place à droite des lignes 1 à 11 de A. G, de 40 lignes, brisé également sur les quatre faces, forme le prolongement de B. Le fragment de la Via Portuense, cassé à gauche et en bas, fournit le dernier mot du titre courant, en caractères trois fois plus grands que ceux du reste de l'inscription, et les 10 premières lignes de la colonne 11. Il est suivi, à la distance d'une douzaine de lignes perdues, par D et E, de 69 lignes chacun, le premier, complet sur sa gauche, étant continué à droite par le second, auquel il manque, sur sa droite, une bande d'environ 15 lettres par ligne. La lacune qui sépare A et B représente un triangle dont la base, correspondant à environ 15 lettres, se trouve en haut et la pointe, formée par un seule lettre manquante, en bas. Entre A et G, il ne manque guère qu'une lettre de loin en loin. Entre D et E, l'intervalle est en moyenne de trois lettres.

Dans le tome vi du C. I. L., les fragments A-E figurent sous le numéro 1527, celui de la Via Portuense sous le numéro 37053. Tous les fragments connus sont reproduits par Dessau dans ses *Inscriptiones Latinae selectae* sous le numéro 8393. La plupart des compléments de A-E sont dûs à Mommsen et à Vollmer (*Laudationum funebrium Romanorum historia et reliquiarum editio*, dans les *Jahrbücher für class. Philol.*, 18. Supplementband, 1892, 445-528), ceux du fragment de la Via Portuense à O. Hirschfeld, G. de Sanctis, G. Costa et H. Dessau. Ces compléments, bien entendu, ne visent qu'à la restitution du sens présumé, non du texte même des parties perdues, et parfois, pour prendre parti pour l'un ou l'autre, il faut, en quelque sorte, jouer à pile ou face. Pour ce qui est de A-E, M. Durry s'en est tenu strictement à ceux de Mommsen, adoptés par Henzen dans le C. I. L., même lorsqu'ils lui paraissaient impossibles ou, en tout cas, moins plausibles que ceux de Vollmer. Procédé contestable et qu'on ne saurait justifier en disant, comme le fait M. Durry, que le texte du C. I. L. constitue une espèce de vulgate, car une édition nouvelle devrait, ce me semble, précisément chercher à dépasser la vulgate. En fait de conjectures personnelles, M. Durry se montre très sobre. Ceux de ses compléments qui se rapportent au fragment de la Via Portuense, pour lesquels le C. I. L. s'est abstenu de combler les lacunes du début des lignes, sauf à compléter certains mots mutilés qui pouvaient l'être

à coup sûr, ont été introduits par lui dans le texte; quant aux autres, il s'est borné à les mentionner dans son commentaire. Leur place, cependant, eût été dans l'apparat critique. D'une façon générale, il conviendrait de déterminer avec plus de rigueur que cela n'a été fait jusqu'ici le nombre des lettres par ligne et par là l'espace disponible pour les compléments. D'après M. Durry p. XLVIII, il manquerait au fragment G à droite de haut en bas environ 10 à 15 lettres par ligne. Or, les compléments du C. I. L. qu'il a admis dans son texte comprennent, en comptant pour une lettre l'interstice séparant deux mots, à la ligne 22 de la première colonne: 7 lettres, à la ligne 15: 8 lettres, à la ligne 25: 21 lettres, à la ligne 32: 23 lettres, à la ligne 31 : 32 lettres. Les lignes 11 6 et 11 63, telles qu'on les trouve restituées dans le G. I. L. d'une part et chez Vollmer l. c. d'autre part, comptent respectivement 61 et 60 lettres dans le G. I. L., 79 et 84 lettres chez Vollmer. Pareils écarts sont, de toute évidence, impossibles.

La date de notre inscription peut être fixée assez exactement. D'après I 28, les deux conjoints ont été mariés pendant 41 ans. Ils ne l'étaient pas encore en 49 av. J. - G., mais sûrement en 43, d'où il s'ensuit que la *laudatio* a été rédigée entre 8 et 2 av. J.-C. Quels étaient maintenant les noms de ces personnages? Le premier, l'abbé délia Torre (1657-1717) émit l'hypothèse que la matrone, célébrée par le document qui nous occupe ici, fut Turia, l'épouse de Q Lucretius Vespillo, et Mommsen, dans sa communication à l'Académie de Berlin mentionnée plus haut, se rallia à cette opinion en la qualifiant de plus que vraisemblable. Mais des objections ne tardèrent pas à être soulevées de divers côtés et M. Durry, tout en invoquant d'autres arguments que ceux qu'on avait fait valoir auparavant, estime lui aussi que l'identification, tentée par Mommsen à la suite de délia Torre, ne résiste pas à la critique. Il réfute de même avec juste raison l'avis de Hirschfeld, selon lequel il s'agirait de la femme d'un certain Acilius qui avait réussi à soustraire à ses persécuteurs son mari, proscrit en 43. De fait, les circonstances de ce sauvetage, relatées par Appien, bell. civ. 4, 39, furent différentes de celles auxquelles fait allusion notre texte épigraphique.

Un chapitre particulièrement intéressant de l'introduction de M. Durry est celui auquel il a donné pour titre *Enigmes juridiques*. L'assassinat des parents de la défunte, survenu alors qu'elle n'était encore que fiancée, ouvrait une succession. Or, si le père était mort intestat, des deux filles qu'il laissait seule celle qui n'était pas mariée héritait aux termes de la loi, l'autre, mariée sous le régime *cum manu*, ayant rompu par là les liens

avec sa propre famille et étant ainsi exclue de l'héritage. Mais elle pouvait être instituée cohéritière, s'il y avait un testament, et tel fut le cas. Seulement, ce testament était attaqué par des parents éloignés, et si ceux-ci obtenaient gain de cause, rien ne revenait à la sœur et l'unique héritière tombait sous la tutelle des demandeurs qui se seraient alors emparés de sa fortune. Heureusement, cette manœuvre fut déjouée et la validité du testament reconnue. Les péripéties du procès, racontées tout au long dans les lignes 13 à 26 de la première colonne de notre inscription, soulèvent des questions très ardues que M. Durry, puisant son information aux meilleurs sources, a démêlées avec une réelle maîtrise.

On permettra au linguiste que je suis de s'arrêter un peu plus longtemps au chapitre qui traite de la langue et du style de notre texte. En ce qui concerne, tout d'abord, l'orthographe, la quantité longue de l'i est marquée par le signe de Γ1 longa (jamais par *ei* comme encore parfois dans le Monument d'Ancyre et surtout dans la *laudatio* de Murdia, G. I. L. vi 10230, postérieure à celle dite de Turia), celle des autres voyelles par l'apex. Mais l'emploi de ces deux signes est sporadique et capricieux comme dans toutes les inscriptions qui les présentent. C'est ainsi que l'on a p. ex. sans *i* longa *liberi* 11 26, sans apex *sororis* 11 39, *procedere* 11 51, *crudelitatem* 11 20, sans *i* longa ni apex *pietati* 11 2, *fecunditati* ii 33, par contre avec *i* longa (1) et apex *diffidens* 11 31, *liberos* 11 35, avec une seule *i* longa au lieu de deux *ciuilis* 11 10a, *repentinis* 11 5, avec un seul apex au lieu de deux *procedere* 11 27, *ueró* 11 48 (mais *fátó* 11 54, *mánés* 11 69), avec un seul apex au lieu de trois *órationis* 11 67, *naturális* 11 63 (mais *pdcató* 11 25, *prócedéns* 11 28); autres inconséquences: *meritorum tuorum* π 24, *uirtute* 11 19^s mais *uirtútibus* π 30, *speculatricem et p[ro]pugnatricem* 11 61, le premier avec *i* longa, mais sans apex, le second, inversement, avec apex, mais sans *i* longa. Quelquefois, l'un et l'autre de ces signes distinctifs sont employés à faux, p. ex. *Ubique* 11 10 au lieu de *tílique*, *efficáciu[s]* ii 19, *tíos* 11 41, *passà sis* 11 7 au lieu de *passa sis*, *coniuncto* 11 9 avec un apex fourvoyé sur une consonne et dont on ne sait pas, si le modèle du la pic i de le portait sur *Vu* précédent (comp. *seíñctum* 11 38) ou sur l'° final. La note de M. Durry p. LXXXIV 3, qui enregistre, comme exemples d'omission de l'/ longa et de l'apex, *patrimoni* 11 36 et *[p]ropugna-*

(1) Selon le procédé en usage dans toutes les publications épigraphiques qui transcrivent en minuscule les inscriptions latines, Γ/' longa sera remplacée ici par la lettre *i* surmontée de l'apex.

tricem 11 61, ne laisse pas que de surprendre. Comment, en effet, peut-on parler d'omission puisque l'emploi aussi bien de Γ1 longa que de l'apex était purement facultatif (voir plus haut). Au surplus, [p]ropugnàtricem porte au moins un apex ([p]ropugnàtricem), non marqué dans la note de la page lxxxiv, mais bien dans le texte p. 25. Et ce qui surprend encore davantage, c'est que, très souvent, les signes de Γ1 longa et de l'apex manquent dans le texte de M. Durry là, où ils figurent dans le G. I. L. et chez Dessau. En voici quelques exemples : 11 5 *eruam, repentinis* Durry, *éruam, repentinis* C. I. L. et Dessau; 11 6 *tuis consiliis* Durry, *tuis consiliis* C. I. L. et Dessau; 11 19 *hac* Durry, *hác* G. I. L. et Dessau; 11 22 *orationi* Durry, *orationi* G. I. L. et Dessau; 11 29 *ingredi, feminis* Durry, *ingredi, feminis* G. I. L. et Dessau.

Jusqu'à la fin de l'ère républicaine, l'orthographe latine évitait la succession de deux *u*, sauf quand il s'agissait de noter la quantité longue de l'm p. ex. dans *iuus* C. I. L. i² 587 (81 av. J.-G.) où dans *uutei* G. I. L. i² 589 (71 av. J.-G.), *tuus, uulnus* étant écrits *tuos, uolnus* et *fluuius* ou bien *flouius* ou bien *fluuius* (l'une et l'autre graphie C. I. L. i² 584, 117 av. J.-G.). Notre inscription offre encore *tuom* 1 27, *uolneribus* 11 17, mais déjà *Cluuius* i 16.47, et non plus *Clouius* ou *Cluius*. A la place de *cuius, cui*, on trouve *quouius* i 21 et ii 9a, *quoi* 11 18, orthographe qui, d'après Quintilien, Instit. orat. i, 7, 27, était encore en usage au temps de sa prime jeunesse.

Vocalisme. Au superlatif, *plurumis* 1 42, *fidissima* 11 43, *ultimum* 11 67 alternent avec *sanctissima* 1 9, *simillimam* i 43, *firmissimo* 11 15. *emancupata* i 16 concorde avec *occupare*, mais tandis que ce dernier s'est toujours maintenu, *emancupare* a été le plus souvent remplacé par *emancipare* d'après *mancipium*. Une attention spéciale est due à *uocuam* 11 33 et à *diuertium* i 27 et ii 41, doublets rares de *uacuam* et *diuertium*.

Consonantisme, -ss-, réduit à -s- après une voyelle longue et une diptongue dès le commencement de l'Empire (voir Quintilien, Instit. orat. i, 7, 20), se rencontre encore dans *caussa* 1 18 et 11 32, mais plus dans *amisi* il 61 pour *amissi* (comp. *missit* C. I. L. i² 1216). Les consonnes finales des préverbes *ad-*, *com-*, *in-* ne sont, d'ordinaire, pas assimilées où ont été rétablies par besoin de transparence étymologique, d'où p. ex. *adfirmares* 11 36, *adleuata* 11 14, *conlata* 11 30, *inmort[al]itati* 11 57, *inrupturum* ii 10a. En revanche, pour les préfixes *ab-*, *ob-*, *sub-* devant une occlusive ou une sifflante sourdes, on ne trouve que les graphies phonétiques *apsentiam* 11 5a, *optinuisses* 1 20, *supstituta* 11 53, alors que l'orthographe usuelle préférerait les restitutions analogiques *absentiam, obtinuisses, substituta*. L'exceptionnel *suceptum* 1 26 au lieu de *susceptum* serait-il

imputable à une réminiscence virgilienne (*succepit* En. 1, 175, *succipiunt* ibid. 6, 24g)?

Dans le domaine de la morphologie, on notera la concomitance des formes normales du parfait des verbes de la première conjugaison telles que *curaueris* 1 33, *educauistis* 1 45 et de leurs doublets d'origine analogique comme *delegasti* 11 54, *sollicitarunt* i 25, ou bien encore l'innovation analogique *rapsare* 11 15, qui n'a pas réussi à évincer le doublet phonétique *raptare*.

En fait de particularités sémantiques, M. Durry relève p. ex. *extra*, employé 11 68 au sens de *praeterea*, comme chez Sénèque, de *beneficiis* 6, 15, 3, et *curare alicui aliquid* «procurer, assurer qqch à qqn» 1 33.

La syntaxe n'offre guère de traits saillants.

Enfin, c'est sans doute par acquit de conscience que M. Durry a étudié les *clausules*, car il ne pouvait pas se dissimuler que pour un texte aussi lacuneux que le nôtre, dont une bonne partie des fins de phrases ne sont plus conservées, il est impossible d'aboutir à des résultats concluants. En fait, les chiffres absolus ne signifient rien; seule la fréquence relative de telle structure prosodique de fin de phrase permet de décider, si l'on a affaire à une *clausule* recherchée ou, au contraire, purement fortuite. Or, pour établir la fréquence relative, il faudrait pouvoir tableur sur un texte complet. Toutefois, ce n'est peut-être pas un hasard que la *clausule* la plus favorisée chez Cicéron, à savoir le double crétique, n'est point représentée dans ce qui reste de notre inscription, ce qui porte à croire que celle-ci rentre dans la catégorie de la prose amétrique comme p. ex. les lettres de Brutus à Cicéron.

Je passe sur le dernier chapitre de l'introduction, où M. Durry, en examinant la question de savoir, si l'éloge de notre matrone anonyme se contenterait de clichés et accumulerait des contre-vérités pieuses, en traçant non pas l'image fidèle, mais un portrait idéal de la défunte, soutient la négative, et j'arrive au texte, à l'apparat critique et à la traduction. La partie conservée de ce texte est imprimée en romaine, les compléments sont en italique, mais sans être encadrés au surplus de parenthèses comme dans le C. I. L., ce qui est superfétatoire. Par contre, dans l'apparat les compléments sont en romaine et placés entre parenthèses. 11 28, où, par suite d'une erreur du lapicide, la pierre porte ^eIniebat au lieu de FINIEBAT, M. Durry imprime dans le texte /iniebat (en omettant, comme souvent, de marquer le signe de 1^o longa, voir plus haut p. 6), ce qui ferait croire que la lettre / manque dans l'original. Il est vrai que la note de l'apparat ^einiebat *lapis* nous prévient que ce n'est pas le cas.

Mais i 34, où les trois copies manuscrites du fragment G donnent COIEN-TIBVS et où l'on trouve dans le texte de l'édition de M. Durry co/éntibus (avec un apex non attesté et, d'ailleurs, faux, *Ve* étant bref), l'apparat est muet. Toute équivoque aurait été évitée, si M. Durry avait adopté dans le texte les graphies [/]iniebat et co[/]entibus, en notant dans l'apparat E INIEBAT *lapis* et COIENTIBVS *apographa*. [/] et [/] en italique et entre parenthèses indiqueraient que ces lettres n'ont pas été ajoutées pour combler un vide, comme p. ex. Pi de euest/gio 1 11, mais qu'elles ont été substituées à d'autres lettres, provenant de fautes du lapicide, et l'apparat nous renseignerait sur la nature de ces fautes. Aux compléments, consignés dans l'apparat critique et discutés avec beaucoup d'à propos dans le commentaire, M. Durry a fait un certain nombre de retouches le plus souvent heureuses. Tout ce que Pon peut, d'ailleurs, demander à ces compléments, c'est qu'ils offrent un sens défendable, qu'ils ne se heurtent pas à des objections d'ordre linguistique et qu'ils cadrent le plus exactement possible avec la place disponible, puisque, comme il a été dit précédemment, les lacunes sont pour la plupart trop considérables pour qu'on puisse ambitionner une restitution textuelle. Voici, à titre de spécimen, le passage 11 ga-iiia avec la portion correspondante de l'apparat critique:

(ga) *Interea agmen ex reperiis* hominibus á Milone, quouis domús emptione ^(loa) *potitus eram cum esset* exui, belli ciuilis occasionibus inrupturum ^(11 a) *et direpturum prospere reieicisti atque defendisti* domum nostram.

Apparat critique:

ga [Interea agmen ex repejrtis *ego*; [...cejrtis *Dessau*, [deinde nefariis exo]rtis *de Sanctis*, [tunc agmen ex repejrtis *Costa*, ioa [potitus eram cum esset] *ego*; [...] *Dessau*; [mihi comparaueram qui] *de Sanctis*; [potitus eram cum esset actus] *Costa*, na [et direpturum prospere reieicisti] [atque defe]ndisti *Costa*; [... .defe]ndisti *Dessau*; [desperabat strenuissime defe]ndisti *de Sanctis*.

Du commentaire relatif à ce passage (p. 47 s.) il résulte, tout d'abord, que Gosta a proposé à la ligne ga non pas [repe]rtis, comme l'indique l'apparat, mais [confe]rtis, complément exclu, comme l'a bien vu M. Durry, du fait que *confertus*, employé toujours comme adjectif, jamais comme participe, n'admet pas de complément introduit par *a*. De surcroît, [confe]rtis, et de même [repe]rtis, conjecturé par M. Durry, seraient des termes impropres pour désigner des hommes soudoyés par Milon, et la bande qui, à la faveur de la guerre civile, avait tenté de faire irruption

dans la demeure de la dame romaine dont parle notre inscription, ne pouvait pas avoir été formée par Milon pendant qu'il vivait en exil à Marseille. Il doit s'agir de la troupe de gladiateurs, à la tête de laquelle Milon avait jadis livré de furieux combats de rue à Clodius, et qui, abandonnée à elle-même quand son chef, devant sa condamnation, était parti en exil, opérait depuis pour son propre compte. Cela étant, je hasarderai [desejrtis hominibus a Milone. A la ligne 11 a, [et direpturum prospere reieicisti] [atque defejndisti domum nostram, proposé par Costa et accepté par M. Durry, ne satisfait pas non plus à tous égards, [direpturum] sans complément me paraît irrecevable et serait remplacé avantageusement par [praedaturum]. Au lieu de [atque], il faudrait [ac], d'abord parce que, entre l'i final isolé du [reieicisti] supposé et [defe]ndisti, il n'y a pas assez de place pour [atque], et ensuite parce que ailleurs, à une seule exception près, l'emploi de *atque* et de *neque* est réservé à la position devant initiale vocalique du mot suivant et, d'autre part, celui de *ac* et *nec* à la position antéconsonantique ; comp. 11 32 *atque eius*, 11 69 *atque ita*, i 22,38, ii 46 *neque enitn*, 1 25 *neque amplius*, 11 6 *neque audaci[a]*, 11 67 *neque omnia*, mais 1 32 *ac tuoSj* 11 35 *ac futuros*, 1 21 *nec sub*, 11 54 *nec libe|ros* 62 11 ,|- *nec permanefre|*, exception unique 11 36 *neque patrimonio*

En ce qui concerne les compléments de de Sanctis, je ne saisis pas bien ce qu'il faudrait entendre par [nefariis exo]rtis hominibus a Milone. Est-ce que «des bandits, surgis de la part de Milon» désignerait des hommes de la bande, recrutée autrefois par lui, qu'il aurait incités à entreprendre, en son absence, un coup de main pour s'emparer de son ancienne maison, achetée par la matrone de notre inscription lors de la vente de ses biens? Si oui, on attendrait quelque chose comme *nefariis missis hominibus a Milone*, encore que l'ordre des mots restât déconcertant, et, dans la suite, qui *exui belli ciuilibus occasionibus se ipsum irruere posse desperabat*. Il n'est pas probable non plus que notre dame ait acquis les maisons ou des maisons de Milon, à supposer qu'il en possédât plusieurs, autrement dit, *domūs* doit être le gén. sg. et non l'acc. pl. Enfin, la restitution, proposée par de Sanctis, ne tient pas compte de l'i conservé à la ligne 11a à quelque distance devant... ndisti.

La traduction française de M. Durry est excellente. Pour en apprécier pleinement les mérites, il n'est que de la confronter avec celle qu'on trouve chez Cuheval, Histoire de l'éloquence romaine depuis la mort de Cicerón 1 (Paris 1893), p. 355-362, empruntée, diaprés une notice de la bibliographie de M. Durry, au juriste Giraud, qui était, apparemment, plus préoccupé de dire les choses que de la façon de les dire. Aussi bien

L

éprouve-t-on des scrupules à chicaner l'auteur sur des détails d'un ensemble si bien réussi. Sous le bénéfice de cette réserve, j'ose, cependant, lui signaler deux passages, sur l'interprétation desquels je me sépare de lui. i 23 s.: *nam etsi patris testamentum ruptum esset, tamen iis, qui intendereni, non esse id ius* «car même si le testament de ton père avait été rompu, ceux qui avaient cette intention n'avaient pas ce droit». Il me paraît indéniable que *intenderenç* est un terme technique, désignant les demandeurs, ceux qui avaient intenté une action en vue d'obtenir l'invalidation du testament. Et ce qui me confirme dans cette opinion, c'est que M. Durry lui-même, dans son commentaire p. 36, juge inadmissible l'emploi absolu de *intenderen?* et propose d'ajouter *litem*, complément qu'il suffit, à mon avis, de sous-entendre. 11 6 s.: *ut ñeque audacia abripi me temere passa sis et modestiora cogitanti fida receptacula pararis* «comment tu n'as pas souffert aveuglément qu'un coup d'audace m'enlevât et, alors que j'avais des projets plus modestes, tu m'as préparé une retraite sûre». M'est avis que *temere* doit être rattaché non pas à *passa sis*, mais à *audacia abripi me*. Je traduirais donc «comment tu n'as pas souffert que je me laisse emporter inconsidérément par quelque entreprise téméraire».

Que dire du commentaire, sinon qu'il représente un type parfait. Répertoire précieux de ce que les travaux antérieurs ont apporté à la compréhension de notre texte, critique serrée de ces contributions, mine d'observations personnelles pertinentes et substantielles, le tout bien équilibré, c'est, en un mot, une œuvre longuement mûrie et méticuleusement élaborée.

La bibliographie et l'index des noms propres cités dans l'introduction n'appellent pas de remarques spéciales. Par contre, on a le regret de constater que l'index des mots de l'inscription détonne fâcheusement dans une édition par ailleurs si soignée. Ce jugement m'oblige à quelques précisions.

Les mots mutilés figurent dans cet index avec les compléments adoptés dans le texte, procédé qui n'offre pas d'inconvénient pour autant que la restitution est sûre comme dans [c]orporis π 15, [f]ilia 11 53, [pa]tiendo 1166, [super]stite 11 53. not[a]re 11 20, cr[ud]elibus 11 17, inmort[ali]tati 11 57, ampli[s] 1 8, erip[uit] 11 5g, Macedofniam] 1 4. Mais il n'en va plus de même en cas de restitution douteuse, voire tout à fait arbitraire, car alors on risque de donner le change au lexicographe dépouillant de tels index. Deux exemples pris au hasard suffiront. Index : *uetust[um]* 1 28; texte 1 28 s. *utinam uetusti/w ita extremam sub isset mutationem*. Dans son commen-

taire p. 37 s., M. Durry pense, comme Vollmer, que le complément de Mommsen *uetustfum*] «cloche», et il propose d'écrire *uetustfa consuetudo habu]isset*. Siebourg avait songé à *uetustfa coniunctio solitam sub]isset*, Bücheler à *uetust[fa consortio habu]isset*, Vollmer à *uetust[as tam eximia habu]isset*. Dans ces conditions, il aurait fallu noter dans l'index *uetust* [1 28, et rien de plus. Index: [soli]tudine 1 4; texte 1 3 s.: *orbata es repente ante nuptiarum diem utroque pa rente in rustica so/Ziudine una occisis*. On voit aussitôt que [in rustica solijtudine repose sur une supposition gratuite, et la même remarque s'applique au complément [a nefaria multi]tudine, sur lequel se sont concertés Bücheler, Vollmer et Hirschfeld, sans compter qu'il existe encore d'autres possibilités comme p. ex. [seruorum turpi]tudine ou [uicinorum turpi]tudine «par un complot infame de leurs esclaves ou de leurs voisins». Dès 10rs.]tudine seul devait figurer dans l'index, car, je le répète, il n'est pas légitime, en bonne méthode, d'introduire, dans l'index des mots d'un texte comme le nôtre, des éléments dont rien ne garantit l'authenticité.

Il a été dit plus haut que, dans le texte de M. Durry, l'/ longa et l'apex ne sont souvent pas marqués. On aurait compris que, dans l'index, il fit complètement abstraction de ces signes, et c'est en effet le parti qu'il a pris pour l'/ longa, tandis que l'apex a été tantôt maintenu et tantôt supprimé, sans qu'on en voie la raison. C'est ainsi que l'on a aussi bien dans le texte que dans l'index à *misi* 11 61, *constó* 11 64, *dérunt* 11 58, *édicti* 11 16, *inániter* 11 2, *inportúnam* 11 20, *naturális* 11 63, *necessitas* 11 44? *opés* 11 2, *repléta* 11 15. mais les formes suivantes, qui portent l'apex dans le texte, en sont dépourvues dans l'index: *á* 11 9a. 1, *áctis* 11 59, *défuit* 11 28, *domûs* 11 9a, *élocuta* ii 33, *occasionibus* 11 10a, *ornamentis* 11 2 a, *pácátó* 11 25, *seiuñctum* ii 38. Parfois, un apex apparaît dans l'index qui manque dans le texte, p. ex. *éruam* 11 5, *excépinus* 1 47, *coniuncto* 11 9 (ce dernier est, en outre, en contradiction avec la note du commentaire p. 50: *coniuncto* avec apex déplacé; en fait, l'apex fourvoyé est au-dessus du c, non de l'n). L'apex de *adeó* 11 40 figure dans l'index par erreur au-dessus de l'e (adéo). Autres erreurs: *inui[ta]* 1 11. A cette place, pas de trace de *inui[ta]* dans le texte ; par contre, on lit *in ui[ta]* 11 11, que l'index devrait mentionner sous *uita*, où cette référence manque. [confe]rtis 119 a ; dans le texte [repe]rtis. [par]tiri 1 3g; dans le texte [par]titi. *liberos* π 26. 32. 35. 44. 49. Supprimer la référence 11 26 et ajouter 11 54. *ni[hil]* 11 38. Le texte porte *nihil seiunctum, ni[hil separatum]*, c'est-à-dire *nihil* s'y trouve deux fois, ce qu'il aurait fallu indiquer en écrivant soit *nihil* 11 38, *ni [hil] ibid.*, soit *nihil* ii 38 (bis, *altero loco ni [hil]*). Lorsque, comme dans ce passage, la

même forme se rencontre deux fois dans le texte, une fois en entier, la seconde fois amputée de certaines lettres, restituées par l'éditeur, l'index de M. Durry enregistre les deux séparément, p. ex. [adfir]mares 1 20, adf[irm]ares 11 36; alterius 11 33, -iu[s] 11 50; ampliu[s] 1 8, -ius 1 25; custodiam 1 3g, -ia[m] 1 10. Mais cette règle est plus souvent enfreinte qu'appliquée; comp. iustus 1 2g, 11 52, au lieu de iustus 1 2g, iu[sti]us 11 52; per[iculo] 11 g, -orum 11 18.61, au lieu de peric[ul]orum 11 18, pericul[orum] 11 61; praestitisti 1 42, 11 2 a, au lieu de praesti[tisti] 1 42, praestitisti 11 2a; sororem 1 15.26.44. -re 1 g, 20, au lieu de s[orore] 1 g, 20; uir 1 5; uirum 11 g, 55, au lieu de uirum 11 g, [u]rum 11 55.

Rédaction défectueuse de certains articles: certa 11 45; certá 1 1g. Chacun pensera que [cjerta 11 45 est le nom. sg. fém., mais en réalité c'est acc. pl. neutre. Pour prévenir ce malentendu, il eût fallu intervertir l'ordre des deux références et ajouter pour plus de sûreté (acc. pl.) à [cjerta. domus 11 ga. Dans le texte. l'u porte l'apex; ce signe étant supprimé dans l'index, domus sera pris pour le nom. sg., alors que c'est ou bien le gén. sg. ou bien l'acc. pl., suivant que l'on donne son adhésion au complément de Costa [potitus eram] ou à celui de de Sanctis [mihī comparaueram]. La graphie domus s'imposait donc. On en dira autant de familia 11 4a dans l'index au lieu de familiá que porte le texte. Ce familia sans apex dans l'index et suivi de -ae (c'est-à-dire familiae) 1 22.32.46 donnera l'impression d'être le nom. sg. tanta 1 7; 11 44. Il ne s'agit pas, comme on le croira fatalement, de la même forme; 11 44 c'est le nom. sg. fém., mais 1 7 l'abl. sg. fém., ce qu'il convenait d'ajouter entre parenthèses, tui (pron.) 11 54.60. Pourquoi ce tui, gén. de tu, forme-t-il un article à part au lieu d'être placé à la suite de tu comme tui 11 50. 6g, gén. sg. et nom. pl. de tuus, est placé à la suite de tuus? Et pourquoi est-il expressément qualifié de pronom puisque tui figurant sous tuus est également pronom?

On voit que cet index serait à refaire.

- Pour terminer, signalons encore quelques menues inadvertances que M. Durry a omis de redresser lors de la correction des épreuves,
- p. xvi, note 5: F. Vollmer, *Laudationum funebrium Romanorum et reliquiarum editio*. — Insérer *historia* après *Romanorum*.
 - p. XXVII s.: les épitaphes en sénaires des Scipions. — Lire saturniens au lieu de sénaires.
 - p. n, ligne g: ita par-, en tant que restitution d'une fin de ligne perdue, devait être imprimé en italique,
 - p. 30, ligne 10 du bas, corriger *p[ietat]s* en *[p]ietatis*.

p. 34, ligne 16 s : *Lex repet.*, C. L L. 1² 198. — Dans la seconde édition du premier tome du C. I. L., la *Lex repetundarum* porte le numéro 583; 198 est celui de la première édition.

Il est à peine besoin de dire expressément que si j'ai examiné de si près cette édition, c'est parce qu'elle me paraît digne d'une attention spéciale. J'aimerais à espérer qu'elle suscitera des travaux analogues et, en attendant, je me plais à me reconnaître l'obligé de l'auteur pour le profit que j'ai tiré des richesses de son volume.

Neuchâtel, juin 1950.

MAX NIEDERMANN.

A. Ernout, *Les adjectifs latins en -ôsus et en -ulentus*. Paris, Klincksieck, 1948. In-8, 12! pages (Collection linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, LIV).

Esquissant en 1943, dans le *Mémorial des Etudes latines*, Te programme des recherches à entreprendre ou à poursuivre dans le domaine de l'histoire de la langue latine, M. Ernout insistait avec raison sur la nécessité d'étudier la formation des mots, et en particulier la suffixation. Prêchant une nouvelle fois d'exemple, il s'est attaché à suivre dans leur histoire deux types dont le premier a connu, jusque dans les langues romanes, une grande fortune.

L'origine de *-ôsus* et de *-ulentus* a été souvent discutée déjà. Selon la démonstration bien connue de Wackernagel (1), le suffixe $\cdot\acute{o}\delta/\zeta$ était primitivement second membre d'un composé, issu de la racine $\#oi$ -«sentir»: type $\acute{\alpha}\nu\theta\epsilon\nu.\acute{o}\delta\iota/\zeta$ «aux fleurs odorantes». Or, dans ses *Studien zur Geschichte der lat. Wortbildung*, IF 10 (1899) 242 ss, M. Niedermann a montré que la même racine rendait compte du suffixe *-ulento-*: type *uīno-lentus*; il produit de plus, p. 246, une explication de J. Wackernagel, d'après laquelle *-ôsus* contiendrait de son côté le degré zéro du thème $\#od^o j_e s^*$ et s'analyserait donc en $\#o$ -ois * -os: *uīnosus* < $\#uīno$ -ods-os, litt.

(1) *Dehnungsgeseiß der griechischen Komposita*, Bâle 1889, p. 44 ss. Les composés en sont réunis dans Buck et Petersen, *A reverse index of Greek nouns and adjectives...*, Chicago 1944, p. 708 ss. Sur la prétendue exception $\lambda\omicron\sigma\acute{o}\delta\eta$ signalée ib. p. 698, voir maintenant Ernout, *Revue de Philol.* 23 (1949) 156.